

Date de dépôt : 8 avril 2008

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier :

- a) RD 699-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :
 - a) rapport annuel de gestion des TPG pour l'exercice 2006
 - b) rapport sur la réalisation de l'offre de transport 2006
- b) RD 728-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2008 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)

Rapport de M. Hugo Zbinden

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour examiner les RD 699 et 728, la Commission des transports s'est réunie le 19 février 2008 sous la présidence de M. Jean-Marc Odier ainsi que le 26 février 2008 sous celle de M^{me} Elisabeth Chatelain.

Ont assisté à ces séances M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint au DT, M. Fabrice Etienne, ingénieur à l'OCM, ainsi que M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du DT, le 19 février. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Caroline Martinuzzi, que la commission remercie.

Le RD 699

Ce rapport se réfère à la quatrième et dernière année du troisième contrat de prestations 2003-2006 entre l'Etat de Genève et les TPG. Cette année s'est achevée avec un résultat net déficitaire de 4,0 millions de F. Donc cet exercice s'est révélé meilleur que prévu, car un déficit de 8,6 millions de F était budgété. Cela s'explique par des produits de 280,4 millions (+2% par

rapport au budget) et des charges de 284,4 millions (+1% par rapport au budget). Le taux de couverture globale de 43,9% est supérieur à celui de 38,8% prévu dans le plan financier pluriannuel de 2006. Une subvention spéciale de 12 millions de F a été utilisée pour financer le renouvellement du matériel roulant.

Concernant la réalisation de l'offre, l'objectif phare du contrat de prestations 2003-2006 était un développement massif de l'offre des transports publics de +20% sur ces quatre années. En 2006, l'offre (en places x km) a augmenté de 5,3%, ce qui nous amène à une offre supplémentaire de 27% sur les quatre ans. L'objectif de 20% est donc largement réalisé. La fréquentation (en voyages x km) a augmenté de 5,9%, ou de 22,1% sur les quatre ans. Le contrat de prestations peut être considéré comme accompli puisque les trois types d'indicateurs (quantitatifs, qualitatifs et financiers) sont atteints avec un taux de 88%, le but étant fixé à 80%.

Le RD 728

Le budget 2008 tient compte du transfert d'actifs et a été construit selon les nouvelles normes comptables internationales IPSAS. Il est conforme au contrat de prestations 2007-2010, c'est-à-dire qu'il est établi de manière à atteindre une croissance de l'offre de 26% jusqu'à la fin 2010. Le budget prévoit des investissements à hauteur de 99,8 millions de F.

Le budget prévoit un total des produits de 314,1 millions de F pour un total des charges de 300,6 millions de F, entraînant un résultat d'exploitations bénéficiaire de 13,5 millions de F. Toutefois, le résultat global s'élève à 4,0 millions, car il est péjoré par un résultat financier de -9,5 millions. Par rapport au budget 2007, le total des revenus de transports se monte à 121,6 millions de F, soit une augmentation de 1% grâce à l'amélioration de l'offre. Le taux de couverture globale passe de 44,8% à 47,6%, si on le calcule selon les normes fédérales, ou de 51,4% à 52,1%, si on le calcule de manière à pouvoir comparer avec le taux de 50% demandé par la motion 1504.

Audition de M^{me} Lambert, M. Plojoux, M. Bonzon, M. Forestier, M. Ganty, TPG

Les représentants des TPG sont auditionnés en même temps par rapport aux projets de lois 8861 et 10116, à la motion 1672 et au RD 696. Les commissaires n'ont pas tellement de questions portant sur les RD 699 et 728.

Le président constate que les indemnités unireso sont considérées comme produit. M^{me} Lambert précise qu'il y a deux considérations différentes. Soit les 2,3 millions de F sont considérés dans la contribution cantonale, soit comme un produit selon les recommandations fédérales.

Suite à des questions concernant l'acquisition de véhicules, M. Bonzon indique que les TPG ont acquis 113 véhicules aux normes euro 05, les premiers étant arrivés fin janvier. M. Plojoux ajoute qu'une option a été levée sur 18 trams. Selon M. Ganty, les 18 trams seront suffisants pour couvrir l'offre future, y compris le TCOB.

Discussion et vote

Le département rappelle que la compétence de l'approbation des comptes est au Conseil d'Etat. Le contrat de prestations a été atteint avec un suivi de l'administration.

La commission discute de l'utilité de tous ces rapports qui sont parfois assez volumineux et difficilement gérables par les députés non professionnels. Les avis divergent.

Un commissaire déclare vouloir s'abstenir sur le vote du RD 699, car en 2006 il y aurait eu une subvention déguisée vu que les TPG ont une garantie d'Etat sur l'emprunt.

La commission décide de prendre acte du RD 699 par

12 oui (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 MCG, 1 UDC)

0 non

1 abstention (1 L)

La commission prend également acte du RD 728 par

13 oui (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 1 UDC)

0 non

0 abstention

En conclusion, la commission vous demande, Mesdames et Messieurs, de prendre acte des RD 699 et 728.